



Mariage prévu en Suisse

31.08.2022

Les documents suivants doivent être présentés personnellement à votre représentation suisse

- Formulaire "Demande d'exécution de la procédure préparatoire du mariage ou commande d'un certificat de capacité matrimoniale" dûment rempli (non daté, non signé).

Pour la personne résidante en Suisse:

- 4 copie du passeport ou carte d'identité valable et du permis de séjour (si applicable)

Pour la personne de nationalité étrangère :

- Passeport ou carte d'identité valable + 4 copies
- Acte de naissance (Certifikate e lindjes) en original avec filiation des parents avec apostille
- Certificat personnel (Certifikate personale) en original avec apostille
- Certificat de famille (Certifikate familjare) en original avec apostille
- Certificat de domicile (Certifikatë e vendbanimit) en original avec apostille
- Certificat de capacité matrimonial en original (çertifikatë për lidhje martese) établi par l'état civil albanais compétent avec apostille
- Si veuf/ve: Acte de décès (Certifikatë e vdekjes) en original délivré par le pays où le décès s'est passé avec apostille
- Si divorcé/e: Copie du jugement de divorce, (Kopje te vendimit te shkuorezimit) certifiée par le tribunal avec apostille et traduction
- Si vous avez changé de nom: Copie du jugement concernant le changement de nom (Kopje e vendimi gjyqësor i nderrimit të emrit), certifiée par le tribunal avec apostille et traduction
- Si vous êtes né hors mariage: Une reconnaissance de paternité (Njohje atesie) établie par la commune compétente.

Certains documents peuvent ne plus être requis si cette personne est déjà inscrite dans le registre suisse de l'état civil.

Pour les éventuels enfants communs non encore inscrits dans le registre suisse de l'état civil :

- acte de naissance original avec filiation des parents
- acte officiel original établissant le lien de filiation ou la reconnaissance de paternité
- certificat original relatif au domicile actuel
- passeport ou carte d'identité valable

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Avec demande de prise de domicile en Suisse (visa regroupement familial)

- 3 demandes de visa type D remplies et signées
- 4 photos passeport
- Extrait du casier judiciaire établi par le ministère Albanais de la justice
- "Informations additionnel" rempli et signé par le conjoint en Suisse

Traduction

Tout jugement ou décision établi en langues locales doit être traduit en une des langues officielles Suisses.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être apostillés avant d'être remis à la représentation suisse:

Adresse de l'autorité compétente locale

Ministère des Affaires Etrangères
Bulevardi, Gjergj Fishta', Nr. 6
Tirana, Albanie

Emoluments

Les émoluments pour cette procédure préparatoire se montent à: 230.- Euros

Avec demande de prise de domicile en Suisse (visa regroupement familial) : 80.- Euros

Les émoluments doivent être payés en Euros, en espèces ou par carte de crédit. (Pas de billets supérieurs à 50 euros).

Prise de rendez-vous

Pour prendre un rendez-vous, veuillez envoyer un e-mail avec une copie scannée du passeport de la personne qui viendra soumettre le dossier à : pristina.visa@eda.admin.ch.

Ambassade de Suisse au Kosovo
Adrian Krasniqi 11
10060 Pristina
Tel. + 383 38 261 261
pristina.visa@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/westbalkan